

## Barème Honoraires

Ventes : Rémunération de négociation à la **charge de l'acquéreur**. Cela peut changer à la demande du mandant et être ainsi à sa charge (charge du vendeur).

Tranche de prix	Honoraires de Négociations*
Inférieur ou égal à 49 999 Eu	5 000Eu
De 50 000 à 100 000 Eu	6 500Eu
De 100 001 à 150 000 Eu	8 000Eu
De 150 001 à 200 000 Eu	6%
De 200 001 à 300 000 Eu	5%
De 300 001 à 600 000Eu	4%
Supérieur à 600 000Eu	3,5%

\*Barème en vigueur à compter du 26/03/2019

Les honoraires de recherche et mise en place de locataires sont régis par les dispositions de la **Loi ALUR** ;

A l'Ile de LA REUNION,

-8euros/m<sup>2</sup> (locataire ET propriétaire) ; correspondant à la recherche du locataire, constitution du dossier du locataire et l'établissement du contrat de bail,

-3euros/m<sup>2</sup> (locataire ET propriétaire) ; correspondant à l'établissement des états des lieux d'entrée.

Les honoraires de gestion s'élèvent à 7 % TTC du loyer quittancé.